

# Transitions vers une industrie économe en matières premières

## Déclaration du groupe de la coopération

Le groupe de la coopération partage l'objectif général de l'avis de consolider et d'engager des mutations pour permettre à notre économie de passer d'une logique de gestion des déchets à une logique de gestion des ressources par les acteurs économiques, les territoires et les politiques nationales. Il s'agit de diminuer les impacts environnementaux et d'éviter le gaspillage de ressources et d'énergie. Il s'agit aussi de relever le défi de la sécurisation de l'approvisionnement de l'économie française en matières premières. Ces mutations doivent contribuer à la réindustrialisation des territoires et au renforcement de la compétitivité de notre pays, avec pour priorité la création de filières génératrices d'emplois à laquelle participent tout particulièrement les entreprises coopératives.

L'avis s'appuie sur un rapport dressant un état des lieux particulièrement riche et intéressant et dessine des pistes d'actions concrètes et stratégiques pour l'avenir. Parmi celles-ci, l'innovation sur la forme entrepreneuriale à travers, par exemple, les Sociétés coopératives d'intérêt collectif, retient toute notre attention.

L'accent mis sur l'amont *via* l'éco-conception est pertinent, comme en témoignent les projets dans l'éco-construction dans lesquels sont engagées de nombreuses coopératives HLM.

Le groupe de la coopération partage également les quatre priorités identifiées dans l'avis. Parmi celles-ci, nous soulignons l'importance de remplacer les matières minérales par des matières renouvelables grâce à la chimie du végétal. Dans ce domaine, les capacités innovantes des entreprises coopératives forestières et agricoles sont importantes *via* leur participation dans les pôles de compétitivité : méthanisation, éco-conception, bio-produit, chimie verte et blanche. Pour progresser encore plus, une intensification des efforts de recherche et d'innovation sont nécessaires, comme le souligne le récent rapport d'Anne Lauvergeon *Innovation 2030*.

Le groupe est en revanche plus réservé sur deux points de méthode :

- concernant tout d'abord la généralisation progressive de l'affichage environnemental : nous regrettons que l'avis ne souligne pas la nécessité d'une démarche « volontaire » du fait des contraintes techniques et financières qui pèsent sur certaines TPE et PME, comme souligné dans le bilan au Parlement de l'expérimentation nationale publiée le 20 novembre 2013 ;
- deuxième point d'interrogation, l'augmentation du niveau de l'éco-contribution, ainsi que la réduction progressive des modulations TGAP, préconisées dans l'avis : pour le groupe de la

coopération, le développement de filières industrielles économes en matières premières et la mise en place de projets d'écologie industrielle dans les territoires doivent être encouragés *via* une fiscalité incitative et des dispositifs d'accompagnement. C'est pour nous un point majeur, à la veille d'un projet de loi annoncé sur l'économie circulaire.

Malgré ces réserves, le groupe a apprécié que le travail conduit s'inscrive dans la logique des travaux de la section sur la compétitivité comme facteur de croissance durable et reste prudent sur la viabilité de modèles économiques durables qui restent à construire. Dans cet esprit, l'accent mis sur la recherche et l'innovation, la mobilisation des parties prenantes ainsi que la confiance dans les capacités d'adaptation des acteurs économiques est pour nous primordial.

Le groupe de la coopération a voté faveur de l'avis.